DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/045/7.5 **Feuillet n°051**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 20 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**39**
Votants :	**44**
Pour :	**44**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, ~~Nadine PIERSON~~, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, ~~Marie-Claire ADOUX~~, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, ~~Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON~~, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention CICC et attribution de subventions

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,
Considérant les demandes de subvention des associations ;
Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conclusion du contrat d'initiatives culturelles concertées (CICC) avec le Conseil Départemental de la Dordogne et l'attribution des subventions inscrites dans celle-ci.

AR Prefecture
024-200041150-20230327-DE2023045-DE
Reçu le 03/04/2023

Nos imprimés sont produits par l'abrégue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Réf. 540331 - 09/10 Fabrégue.com

Madame Nadine PIERSON, Présidente du Centre Social Passerelle, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.
Madame Marie-Claire BOULINGUEZ, Directrice du Centre Social Passerelle, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contrat d'initiatives culturelles concertées (CICC) avec le Conseil Départemental de la Dordogne telle qu'annexée à la présente ;

- **VALIDE** la répartition des subventions versées par la Communauté de Communes conformément à la convention, soit :

Structure organisatrice	Subvention CCTHPN	Subvention CD24
Itinérance Culturelle en Terrassonnais	3 000 €	3 300€
Musée de l'industrie du Lardin Saint Lazare	150€	300€
Association des Amis de la Collection d'Harmoniums de Bars	150 €	150€
Association Art de Vivre	800 €	1 000€
Association Le Monde dans mon Village	2 500 €	3 200€
Association Les Luces	500 €	1 000€
Association Les P'tits Loups	500 €	2 000€
La Distillerie	2 000€	3 500€
PACTE Tourtoirac	1 750€	3 500€
Vivre Boisseuilh	250 €	500€
Association Travelling	1 000 €	2 300€
Comité des Fêtes de Limeyrat	200€	400€
Association Dis Ecoute Voir	150 €	300€
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	420 €	840€
Association Temps jeunes	650 €	400€
Association Feuill'avenir	250 €	500€
SOUTIEN AUX PRATIQUES AMATEURS		
Ensemble Vocal de Terrasson	350€	300€
Comité d'animation de Sainte-Orse	150 €	150€
Association hahaha éditions	250 €	250€
La Concorde Terrassonnaise	250 €	200€
Hautefort Notre Patrimoine	150€	300€
	15 420 €	**24 390€**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les subventions aux associations bénéficiaires.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 29/03/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230327-DE2023045-DE
Reçu le 03/04/2023

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir